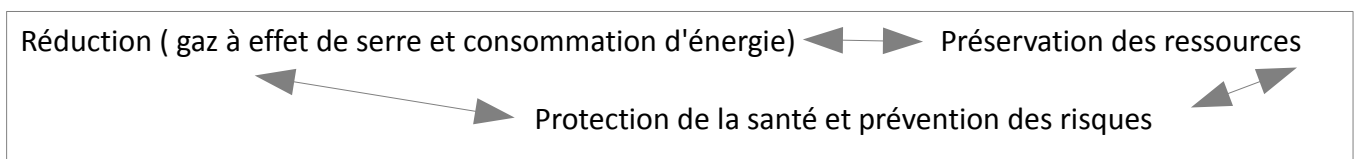
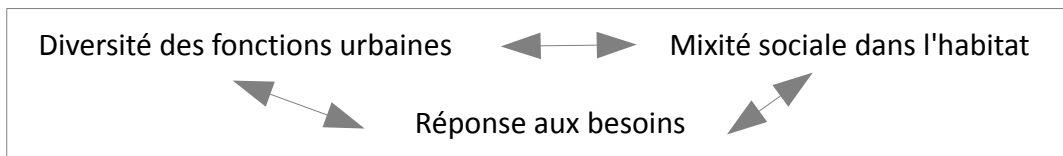
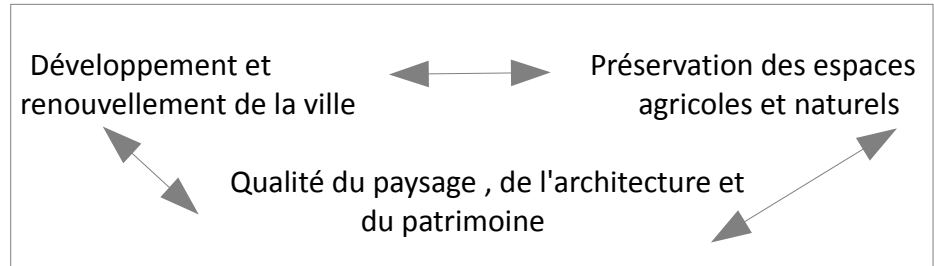


Seance_3 [Region urbaine de lyon]

Rappels :

Les grands équilibres



Gouvernance et planification à grande échelle

Pourquoi à grande échelle ?

Préoccupation ancienne et qui perdure : au cœur de l'acte III de la réforme territoriale. En 69 le gouvernement cherchait déjà à former des « métropoles d'équilibre » et créer des villes nouvelles. L'aire métropolitaine lyonnaise : 15 % espaces / artificialisation, 3000000 d'habitants ... Un espace qui n'est pas centralisé mais qui s'étend sur une large banlieue et qui touche de grandes aggro comme Saint-Étienne ou des villes moyennes comme Roanne. Pourtant tous ces espaces doivent travailler ensemble pour pouvoir gérer l'espace urbain. La dynamique s'accroît ces dernières années : exode rural / développement le long des axes / dispersion spatiale / agrandissement des zones d'activités / cœur des villes qui se vident.

Il n'y a pas de bonne échelle : les bassins de vie ne correspondent pas aux périmètres institutionnels. Les territoires échangent les populations, le travail, les richesses ... Il faut dimensionner un territoire ces flux.

Face à ces phénomènes, les collectivités doivent travailler ensemble à ces échelles et s'aident de différents outils : Des coopérations et « scènes métropolitaines » : pour mieux organiser l'inter-territorialité

- DTA et INTERSCOT sur les champs d'aménagement de l'espace et de la planification
- Association région urbaine de Lyon depuis 1989, concertation expérimentation : prospective, transports collectifs, tourisme, patrimoine. La promotion de l'espace économique, logistique et intermodalité, l'observation économique.
- Pole métropolitain : créée en 2012 entre les aggro : grand Lyon, Saint-Étienne métropole, Viennaglo, CAPI

- Syndicats mixtes des transports de l'aire métropolitaine lyonnaise créée en 2013 : coopération entre les différents organismes de transports : TER, CITRAL ... pour mieux coordonner les offres (horaires, offres tarifaires ..)

La RUL est une instance de concertation : outil d'expérimentation. Elle regroupe

- _le pôle métropolitain, Région Rhône Alpes
- _Saint-Étienne Métropoles
- _Les 4 départements : Ain, Isère, Loire, Rhône
- _Les 4 communautés d'agglomération :
port de l'Isère, ..

La RUL doit

- élaborer des stratégies pour favoriser la coopération grâce au schéma de cohérence de la logistique pour une approche globale des équipements d'intermodalités fret.
- Initier et porter des projets
exemple : sensibiliser à la complexité de la coopération des transports inter-agglomération : création de mobilité multitudes. Si tout est centralisé, l'utilisateur peut profiter d'horaires combinés et d'offres tarifaires avantageuses. Utopies réalisées : réhabilitation d'œuvre du XX^{ème} siècle

LA LOGISTIQUE : ENJEUX ET ECHELLES

Activité de gestion efficace toutes les activités en amont de la production, de l'utilisateur, du revendeur, et en parallèle des flux d'information : fonction support : support du fonctionnement urbain. La logistique est un problème de localisation : il faut des infrastructures pour renvoyer et accueillir les biens et les modes de transport .

Quelle est la place logistique de Lyon ?

- _double attrait pour Lyon : logistique endogène vs logistique exogène
- _deuxième région logistique française
- _au cœur du corridor nord sud européen
- _proche des grands ports méditerranéens
- _une migration centre périphérie des emplois

Le schéma de cohérence de la logistique de la RUL :

- _document de référence non réglementaire
- _démarche d'échange-schéma co-élaboré
- _concertation avec tous les acteurs
- _premier schéma en 1977 révisé en 2003/2005 révision engagée en 2012
- _des objectifs constants mais des évolutions et des enjeux nouveaux qui appellent des propositions adaptées.

Comment imposer un document non obligatoire ? Faire travailler ensemble le plus possible ceux qui sont susceptibles de l'appliquer. Le RUL fait en sorte que les collectivités territoriales travaillent sur ce document.

Les fondamentaux du schéma de cohérence de la logistique de 2005

- Reconnaître l'importance de la logistique dans le développement de la région lyonnaise
- promouvoir un accueil structuré des activités logistiques dans des zones adaptées desservies par au moins deux modes
- mettre en place les infrastructures et équipements clés pour favoriser l'intermodalité
- animer la filière en cluster économique : unité fondamentale en urbanisme

Pourquoi une nouvelle révision est elle nécessaire ?

- Situation préoccupante concernant les capacités d'accueil des activités logistiques
- besoin de consolider et de développer les outils d'intermodalités
- nécessité de réfléchir aux nouveaux besoins pour la logistique